

TRAVAILLEUR OU TRAVAILLEUSE SOCIAL

Le travailleur ou la travailleuse social contribue, dans le cadre d'une démarche éthique et déontologique, à créer les conditions pour que les personnes, les familles et les groupes aient les moyens d'être acteurs de leur développement et renforcer les liens sociaux et les solidarités dans leurs lieux de vie.

ACTIVITÉS PRINCIPALES

- Élaboration d'un diagnostic psychosocial
- Accompagnement social et/ou éducatif de la personne
- Accompagnement des personnes dans le cadre de projets collectifs
- Pilotage et animation de projets et actions de prévention
- Médiation et négociation auprès des organismes
- Instruction administrative des dossiers
- Accueil et tutorat des élèves et stagiaires

CONDITIONS D'EXERCICE DU MÉTIER

Les travailleurs et travailleuses sociaux représentaient 31 200 agents au 31 décembre 2012. Ces agents travaillent principalement dans les conseils départementaux et les CCAS/CIAS. Les travailleurs et travailleuses sociaux ont plusieurs champs d'intervention : aide sociale à l'enfance, aux personnes âgées, aux personnes en situation de précarité voire d'exclusion sociale, aux agents de la collectivité, surendettement, politique de la ville, etc. Ils disposent d'une relative autonomie dans l'organisation du travail et sont force de proposition auprès de l'autorité territoriale. Le choix des méthodes et les modalités d'intervention sont de plus en plus

contraints par des logiques de dispositifs. Le développement de pratiques collectives est préconisé.

ACCÈS

- > Formation initiale dans le domaine de l'action et du travail social
- > Conditions d'exercice réglementées
- > Concours d'accès de la filière sociale, catégorie B, cadres d'emplois des assistants et assistantes territoriaux socio-éducatifs

ÉVOLUTIONS DE L'ENVIRONNEMENT PROFESSIONNEL

Les facteurs d'évolution de l'environnement professionnel portent principalement sur :

- un public de plus en plus protéiforme : évolution de la typologie des publics, des situations de vulnérabilité ;
- les évolutions sociétales : développement du chômage, évolution des comportements individuels, vieillissement de la population, développement des inégalités écologiques, transformation de la famille ;
- une évolution créatrice de tensions entre réparation des individus et production de changements sociaux, autonomie et assistance, gestion de programme et invention de nouveaux projets, individuel et collectif, innovation et normatif ;
- des modalités d'interventions des collectivités qui évoluent en permanence (multiplicité des acteurs, cloisonnement des politiques publiques, développement des politiques transversales...) et des restrictions budgétaires de plus en plus prégnantes ;
- une diversification des métiers autour du travail social.

PERSPECTIVES D'EMPLOI

Compte tenu des enjeux actuels, les effectifs territoriaux de ce métier devraient au moins rester constants. Les évolutions peuvent être à la fois structurelles et conjoncturelles : la réingénierie des diplômés et la requalification en catégorie A peuvent ainsi modifier de façon non négligeable les missions et postures des travailleurs et travailleuses sociaux territoriaux. Les évolutions d'organisation territoriale et les orientations nationales en faveur du développement social et de l'investissement social peuvent, quant à elles, faire évoluer le territoire d'intervention de ces professionnels (départemental, intercommunal, communal, quartier).

• SCÉNARIO 1

Les évolutions de l'organisation territoriale ne marquent pas de rupture, les évolutions statutaires ne se concrétisent pas pour des raisons budgétaires. Compte tenu du contexte et des orientations nationales confirmées en faveur du développement social et de l'investissement social, les activités et les compétences du métier évoluent, en faveur d'une approche pluriprofessionnelle, en coopération étroite avec d'autres métiers de l'intervention sociale (chargé ou chargée d'accueil social, agent de développement, conseiller ou conseillère technique, chef ou cheffe de projet politique de la ville, chargé ou chargée de mission...).

• SCÉNARIO 2

Le plan national pour le travail social et le développement social est mis en œuvre. Il conduit :

- au reclassement en catégorie A des travailleurs et travailleuses sociaux de la fonction publique. Les missions et les organisations sont redéfinies dans un souci de reconnaissance et de prise en compte des restrictions budgétaires. Une diminution des effectifs de ce métier est probable, avec un impact sur d'autres métiers de l'intervention sociale ;
- à la création de référents de parcours qui auront pour mission de coordonner les divers dispositifs concernant la personne, ce qui génère un nouveau profil de travailleur ou travailleuse social ;
- à placer le pouvoir d'agir des personnes au cœur des politiques sociales, ce qui transforme profondément les pratiques professionnelles.

Ces évolutions sont amplifiées par les recompositions territoriales, les dynamiques de mutualisation et de territorialisation des services qui redéfinissent les modes d'organisation, le périmètre et les modalités d'intervention.

REPÈRES STATISTIQUES

Source : Enquête nationale métiers / CNFPT 2013

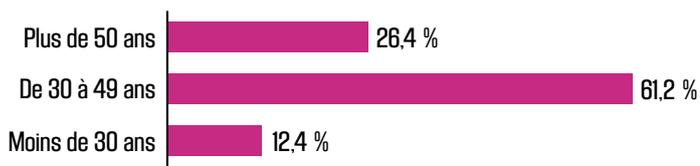
• EFFECTIFS AU 31/12/2012

31 200 agents

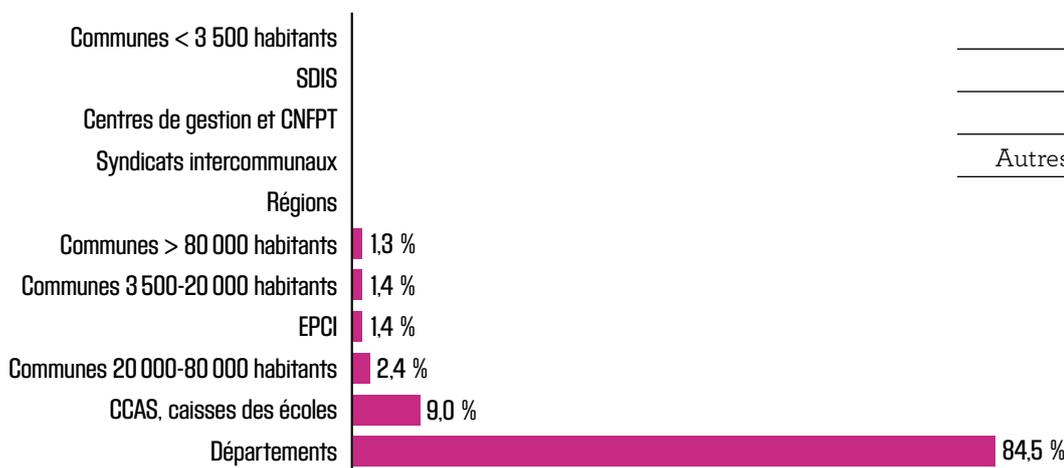
2,2 % d'agents à temps non complet

91,2 % de femmes

• STRUCTURE DES ÂGES



• RÉPARTITION PAR TYPES D'EMPLOYEURS



• STATUT

94 % d'agents de catégorie B

82,8 % d'agents titulaires

17,2 % d'agents non titulaires

• ÂGE

Âge moyen des agents occupant ce métier : **42 ans**

Part des plus de 55 ans : **14,3 %**

• PRINCIPAUX SERVICES D'AFFECTATION

	Effectifs	%
Social	28 220	90,5
Santé	900	2,8
Autres services	2 080	6,7